

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE
GESTION DES ENTREPRISES (NANNING) NIVEAU 1 A 3**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

**LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Education,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du Diplôme Universitaire « Gestion des Entreprises (Nanning) Niveau 1 à 3 – (DU GE) de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

Membres du jury :

Éric AGBESSI, Président du jury, PU - Directeur IUT
Evelyne BERNARD, Vice-président, MCF - Directrice Adjointe

Isabelle GOI, MCF
Laurent MERIADE, MCF
Annette REBORD, PRAG
Sylverin KEMMOE-TCHOMTE, MCF
Pierre CHAUDAT, MCF
Hervé ROUX, PLP

Article 2 :

L'arrêté UCA-2022-069 est abrogé

Article 3 :

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11/05/2022

Le Président


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

12 MAI 2022

- Publié le

12 MAI 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.